

<https://47.snuipp.fr/Pour-un-metier-d-accompagnant-du-jeune-en-situation-de-handicap-petition>



Pour un métier d'accompagnant du jeune en situation de handicap

- Métier - AESH, CUI, AED -

Date de mise en ligne : mercredi 21 avril 2010

Dernière mise à jour : 21 avril 2010

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Sommaire

- [Parents, professionnels, AVS, syndicats.](#)
- [Communiqué CFDT, CFE CGC, CFTC, \(...\)](#)

Suite aux interpellations et mobilisations, le gouvernement mettait en place à la hâte, à la rentrée 2009, un dispositif de reprise de certains AVS arrivant au terme de leur contrat, assorti de l'ouverture de discussions sur la professionnalisation de la fonction.

Si le dispositif de reprise a très rapidement montré ses limites (quelques dizaines de bénéficiaires sur 5000 AVS concernés !), les discussions se sont déroulées pendant plusieurs semaines et ont suscité un réel espoir pour les personnels, les familles des élèves en situation de handicap et la communauté éducative.

Elles ont en particulier montré la nécessité d'un service départemental de l'accompagnement du jeune handicapé, en capacité d'intervenir, selon les besoins, sur tous les temps de la vie sociale.

Faisant fi de cette concertation, le Secrétariat d'Etat de la famille et de la solidarité faisait savoir unilatéralement fin mars qu'il abandonnait le principe de la professionnalisation, laissant les 20 000 AVS dans la précarité, se contentant d'adapter le dispositif de reprise en l'élargissant aux SAAD (Services à la personne).

Cette situation est inacceptable et a conduit les organisations syndicales et les associations du handicap à rechercher les moyens d'une intervention commune pour exiger ensemble la ré-ouverture des discussions sur la professionnalisation et mettre fin à la précarité qui pèse sur les personnels comme sur les familles des jeunes en situation de handicap.

Parents, professionnels, AVS, syndicats, associations..., agissons ensemble !

Faisant fi de ses engagements de septembre 2009, de l'espoir donné aux parents de jeunes en situation de handicap et des propositions associatives et syndicales, le gouvernement renonce à la reconnaissance du métier d'auxiliaire de vie scolaire (AVS).

Depuis 2003, les auxiliaires de vie scolaire, qui accompagnent au quotidien les jeunes handicapés dans leur scolarité, sont toujours maintenus dans la précarité. Leurs compétences sont continuellement perdues au fil de la fin des contrats.

Nous réclamons dans l'urgence de la rentrée de 2010 le respect des engagements et la reprise d'une vraie concertation pour aboutir à

- Un véritable métier d'accompagnement du jeune en situation de handicap,
- Une formation en adéquation avec les compétences exigées,
- La création d'un service départemental à financement public et pérenne,

Gages incontestables de la qualité de l'accompagnement.

Les organisations syndicales et associations suivantes dénoncent cette situation inacceptable qui pénalise le parcours scolaire des élèves en situation de handicap (premiers signataires) : CFDT, CFE CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, UNSA, FNASEPH, UNAISSE, Autisme France, Handisup Pays de Loire, SAIS 92...

Communiqué CFDT, CFE CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, UNSA Avril 2010

Après plusieurs mois de travail concerté dans le cadre du conseil national consultatif des personnes handicapées, les organisations syndicales constatent que l'engagement pris par les différents ministères de parvenir à une professionnalisation de la fonction d'auxiliaire de vie scolaire AVS, à la rentrée 2010, est remis en cause.

Les organisations syndicales CFDT, CFTC, CGC, CGT, FO, FSU, UNSA membres du CNCPH [\[1\]](#), n'ont toujours aucune réponse à la lettre adressée en février sur ce sujet, au secrétaire général du comité interministériel du handicap, ni à la demande d'audience au ministre de la famille et de la solidarité, sur la concrétisation du métier d'accompagnant du jeune handicapé.

La seule proposition faite, aujourd'hui, pour les fins de contrats est le recours aux services à la personne qui ne concernera qu'une partie d'entre eux. Les auxiliaires de vie scolaire (AVS) sont toujours maintenus dans la précarité.

Pour les organisations syndicales siégeant au CNCPH qui se sont fortement impliquées dans les groupes de travail sur la professionnalisation des AVS, cette situation est inacceptable et nuit fortement à la qualité du service public :

- Pour les élèves et leurs familles, car cela entraîne des ruptures dans l'accompagnement et leur scolarité ;
- Pour les équipes enseignantes qui se retrouvent en difficulté ;
- Pour les 22 000 AVS qui voient leur contrat non renouvelé et ne peuvent pas avoir accès à une véritable formation professionnelle ni à une reconnaissance des compétences acquises pendant la période du contrat.

Trop c'est trop, les organisations syndicales estiment qu'il est urgent aujourd'hui de :

- Créer le métier d'accompagnant du jeune handicapé avec un véritable contrat de travail et une formation qualifiante ;
- Professionnaliser les auxiliaires de vie scolaire pour atteindre un niveau de qualification en adéquation avec les compétences dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience ;
- Développer le métier d'accompagnant du jeune handicapé en concevant une formation initiale de type Bac Professionnel ;
- Créer un service de l'accompagnement capable d'assurer un cadre d'emploi pérenne afin de mettre fin au recours aux contrats précaires, aux contrats à durée déterminée et au turnover important ;
- Définir le financement de ces services qui doit être public, chaque acteur devant participer à la hauteur de leurs obligations légales dans le cadre de la prestation de compensation notifiée par la Maison Départementale du Handicap et sans disparité territoriale.

Pour passer du discours aux actes, les organisations syndicales appellent toutes les personnes concernées à agir avec elles, afin de défendre ces propositions. Elles interpellent le gouvernement pour le respect des droits des jeunes handicapés et la préparation de leur avenir.

[1] Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées